

# Adoption d'un amendement en faveur des stations de montagne

L'Assemblée nationale a adopté un amendement du gouvernement intégrant une dotation de 5,6 milliards d'euros au programme « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » du projet de loi de finances pour 2021. Parmi ces 5,6 milliards d'euros, 0,6 milliard sera fléché « en faveur de soutiens spécifiques à certains secteurs de l'économie dont les stations de montagne ainsi que les secteurs sportif et culturel ».

L'exposé des motifs spécifie qu'il s'agit de crédits visant à mettre en œuvre les mesures annoncées par le Premier ministre à savoir le dispositif de compensation des charges fixes des exploitants de remontées mécaniques et l'aide financière aux commerces de montagne.